

DÉBATS JUSTICE

Comment les poursuites-bâillons sont devenues monnaie courante en Europe

Avec « Réduire au silence », la juriste Sophie Lemaître met en lumière ce phénomène, apparu à la fin des années 2000, de « guerre par le droit » destiné à faire taire les lanceurs d'alerte, qu'ils soient journalistes, militants associatifs ou simples citoyens.

Par Christophe Ayad

Publié le 29 octobre 2025 à 19h00 · Lecture 2 min.

Article réservé aux abonnés

Livre. Ce sont souvent les mêmes éditorialistes qui, d'une part, défendent une liberté d'expression « totale » et crient à la censure, et, de l'autre, acceptent en silence que leurs patrons recourent aux procédures-bâillons pour empêcher toute investigation les concernant ou que l'Etat use de lois d'exception pour réduire au silence les voix posant des questions gênantes. Mais il ne faut s'étonner de rien à l'ère de la postvérité et du commentaire ad libitum.

Lire aussi (2024) | [En Grèce, des journalistes ayant révélé des écoutes illégales mis en accusation devant la justice](#)

S'il n'est guère étonnant que les entreprises privées défendent bec et ongles le secret de leurs affaires, aussi gênantes soient-elles, il l'est nettement plus que les Etats, censés être les garants de l'intérêt général et du bien-être de leurs citoyens, se rangent aux côtés du monde de la finance et de l'industrie. Quand ils ne cherchent pas à faire taire ceux qui dévoilent leurs propres secrets contraires aux engagements publics, voire à la loi ou à la Constitution, en usant parfois de l'arsenal juridique antiterroriste.

L'universitaire et juriste [Sophie Lemaître](#) a exercé au sein de l'ONG française Sherpa ou du centre de recherche U4 Anti-Corruption Resource Centre de Bergen, en Norvège. Elle a consacré un livre, *Réduire au silence. Comment le droit est perverti pour bâillonner médias et ONG*, à ce phénomène émergent de « guerre par le droit » destiné à faire taire les lanceurs d'alerte, qu'ils soient journalistes ou militants associatifs ou encore simples citoyens.

Utilisation abusive du système judiciaire

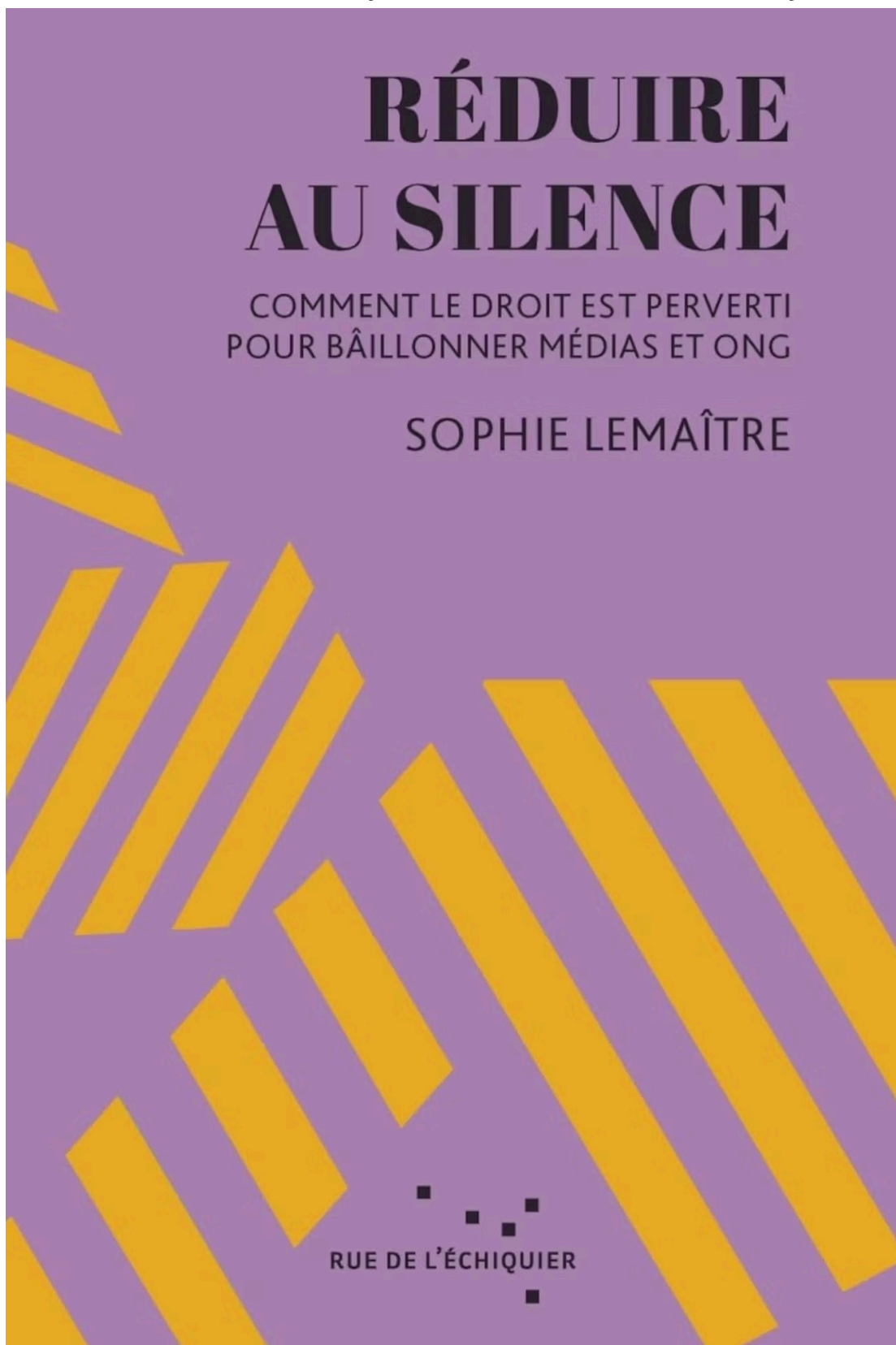
Apparues à la fin des années 2000 au Canada, les poursuites-bâillons, qui consistent en une utilisation abusive du système judiciaire pour réduire des lanceurs d'alerte au silence, sont devenues aujourd'hui monnaie courante en Europe. « *La Pologne, Malte et la France sont les pays européens où les poursuites-bâillons ont été le plus souvent engagées* », souligne Sophie Lemaître.

Quant aux Etats, les plus autoritaires multiplient les lois destinées à museler la société civile. Plus étonnant, ceux que l'on peut encore qualifier de démocratiques détournent les lois antiterroristes pour les utiliser contre des journalistes, des militants écologistes ou propalestiniens. C'est particulièrement le cas de la France, où des journalistes sont poursuivis pour violation du secret-défense, où des militants des Soulèvements de la Terre sont placés sous enquête par des services antiterroristes et où des militants pro-Gaza sont renvoyés par centaines devant le tribunal pour « apologie du terrorisme ». Toujours en France, le pouvoir exécutif cherche à contrôler les associations en les obligeant à signer un « contrat d'engagement républicain » si elles veulent recevoir des fonds publics.

Lire le récit (2024) | [Le conflit Israël-Hamas s'invite dans les tribunaux français : de plus en plus de procédures pour « apologie du terrorisme »](#)

« Les conséquences de cette instrumentalisation du droit sont majeures : difficultés financières pour les médias, associations et personnes attaquées (...), impacts sur le plan psychologique et émotionnel, arrêt et changement de métier. Le risque est également élevé que les journalistes et les défenseurs des droits humains s'autocensurent », met en garde Sophie Lemaître. La juriste voit venir, à terme, des conséquences catastrophiques pour l'Etat de droit et la démocratie, qui s'exerceraient alors sans information des citoyens.

¶ **« Réduire au silence. Comment le droit est perverti pour bâillonner médias et ONG »,** de Sophie Lemaître, Rue de l'Echiquier, 256 pages, 21 euros.



« Réduire au silence. Comment le droit est perverti pour bâillonner médias et ONG », de Sophie Lemaître, Rue de l'Echiquier, 256 pages, 21 euros. RUE DE L'ECHIQUIER

Christophe Ayad

Le Monde Ateliers

[Découvrir](#)

Cours du soir

De l'art de juger : dans les coulisses des procès

Atelier d'écriture

Quinze heures d'apprentissage avec Jean Rouaud

Cours du soir

Comprendre le grand désordre mondial par les cartes avec Delphine Papin

[Voir plus](#)